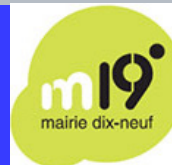




**Dispositifs d'Aides Energie, Transition
écologique, mobilité propre
et accompagnement CCI Paris IDF**

Réunion MAIRIE du 19^{ème} Arrondissement de Paris

Mardi 16 Mai 2023



CCI PARIS
PARIS ILE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

- PARTIE 1 / Aides face à la hausse des prix d'énergie
- PARTIE 2 / Aides à la Rénovation Energétique
- PARTIE 3 / Aides Information, appui et accompagnement CCI
- PARTIE 4 / Aide Transition Ecologique et Mobilité propre

Partie 1

Aides face à la hausse des prix d'énergie

- Les dispositifs d'aide Energie de l'Etat
- Tableau synthèse des aides par typologie (Eligibilité)
- Dispositif de Médiation
- Soutiens et contacts concernant les dispositifs de l'état
- Liens utiles pour la crise énergétique

➤ Les dispositifs d'aide « Energie » de l'Etat

BOUCLIER TARIFAIRE Energie, tarif réglementé électricité : encadrement du prix de l'électricité pour TPE de moins de 10 salariés ET CA < 2M€ ET Puissance souscrite ≤ 36kVA

TARIF GARANTI : Plafonnement tarif électricité à 280€/MWh pour les TPE non bénéficiaires du bouclier tarifaire. A compter de janvier 2023 pour les contrats souscrits depuis le 1/07/2022. La TPE devra adresser une attestation à son fournisseur d'énergie pour justifier son statut de TPE

L'aide « AMORTISSEUR ELECTRICITE » pour les PME (et les TPE qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire). L'Etat prendra en charge, sur 50% des volumes consommés, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180€/MWh (avec un plafond). La baisse du prix apparaîtra directement sur la facture mais l'entreprise devra retourner à son fournisseur une attestation pour justifier son statut de PME. Entrée en vigueur au 1/01/23. Cette aide va représenter environ 20% des dépenses d'électricité.

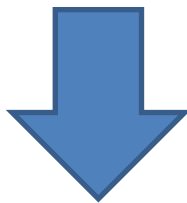
L'aide GUICHET, l'aide « gaz et électricité » aux entreprises energo-intensives. Le dispositif cible les entreprises dont les dépenses d'achats de gaz, d'électricité, chaleur, froid hors TVA (hors fuel et charbon) représentent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires ET qui subissent un doublement du prix du MWh en 2022 par rapport à 2021. Aide simplifiée pour l'aide à 4 M€ avec dépenses d'énergie sur la période de demande d'aide (ex : nov/dec 22) > 3% CA 2021 (suppression critère baisse EBE). Validité jusqu'au 31/12/23.



Taille salariale

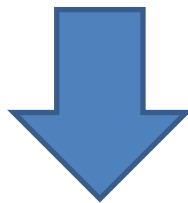
+ ou – 10
salariés

TPE/PME



Chiffre d'affaires

+ ou – 2 M €



**Puissance contrat
souscrite**

+ ou – 36 KVA



**Groupe /
+ 250 salariés**

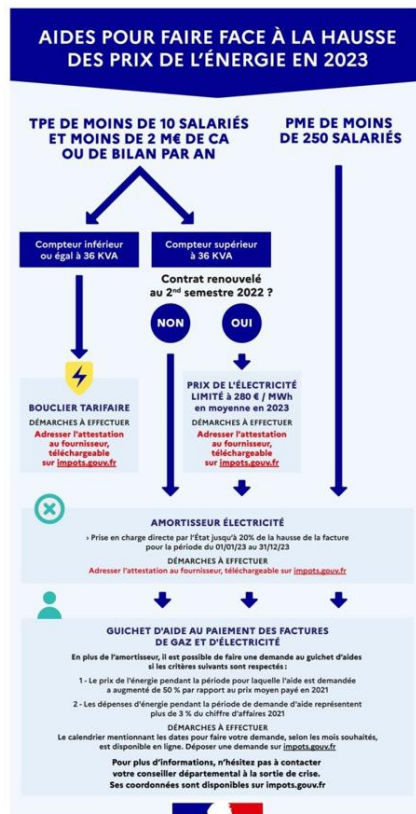




Tableau de synthèses des aides par typologie (Eligibilité)



<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie> et [Attestation fournisseur](#)

FACTURE	Taille	Eligibilité	Dispositif	Conditions	Démarche	Calendrier
2022	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance INFÉRIEURE < 36 kva Tarif Réglementés (TR) OU Tarif Non Réglementé (TNR)	BOUCLIER TARIFAIRE Electricité	En 2022, hausse Limitée à 4%	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	avant le 30/06
2023	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance INFÉRIEURE < 36 kva Tarif Réglementé (TR)	BOUCLIER TARIFAIRE Electricité	A compter 01/02/2023 hausse Limitée à 15%	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	avant le 30/06
	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance INFÉRIEURE < 36 kva Tarif Non Réglementé (TNR)	BOUCLIER TARIFAIRE Electricité	Une réduction à hauteur de celle retenue pour le TR est appliquée. Le prix après réduction ne peut être < au TR plafonné	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	avant le 30/06
	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance INFÉRIEURE < 36 kva Tarif Non Réglementé (TNR) Contrat renouvelé > Juillet /2022	PRIX GARANTI 280€ HT Electricité	Le tarif appliqué par le fournisseur ne peut excéder 280 € Mwh (Prix HT + Taxe TURPE)	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	Dans les meilleurs délais
	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance INFÉRIEURE < 36 kva Contrat renouvelé > Juillet /2022 Tarif Réglementé (TR) Tarif Non Réglementé (TNR)	PRIX GARANTI 280€ HT Electricité	Le tarif appliqué par le fournisseur ne peut excéder 280 € Mwh (Prix HT + Taxe TURPE)	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	Dans les meilleurs délais
	TPE	< 10 sal < 2 M€ Puissance SUPERIEURE > 36 kva Contrat renouvelé > Juillet /2022 Tarif Réglementé (TR) Tarif Non Réglementé (TNR)	PRIX GARANTI 280€ HT Electricité	Le tarif appliqué par le fournisseur ne peut excéder 280 € Mwh (Prix HT + Taxe TURPE)	Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur	Dans les meilleurs délais



Tableau de synthèses des aides par typologie (Eligibilité)

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie> et [Attestation fournisseur](#)

2023	TPE/PME	<p>Non éligible au BOUCLIER TARIFAIRE</p> <p>Puissance SUPERIEURE > 36 kva</p> <p>Tarif Réglementé (TR)</p> <p>Tarif Non Réglementé (TNR)</p>	<p>AMORTISSEUR</p> <p>(en vigueur jusqu'au 31/12/2023)</p> <p>Electricité</p>	<p>Aide directement sur la facture du fournisseur :</p> <p>Prise en charge de l'Etat sur 50% des volumes d'électricité consommés, de l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/Mwh (0,18 €/Kwh) dans la limite de 320 €/MWh</p>	<p>SIMULATEUR Amortisseur :</p> <p>Transmettre au fournisseur une Attestation éligibilité au dispositif : Attestation aides Energie Fournisseur</p>	<p>avant le 30/06</p>
	TPE/PME	<p>Éligible AMORTISSEUR</p> <p>-Dépenses > 3% CA 2021 après Amortisseur</p> <p>-Factures d'électricité après réduction perçue via Amortisseur > 50 % 2021</p>	<p>GUICHET</p> <p>Electricité et Gaz</p> <p>Factures MARS et AVRIL 2023</p>	<p>Reconduit en 2023</p> <p>-50 % hausse des prix /2021</p> <p>-dépenses Energie représente toujours 3% CA /2021 après l'AMORTISSEUR</p>	<p>Vérifier votre éligibilité : SIMULATEUR aides gaz/electricité</p> <p>Déposer votre demande en ligne : Impôts.gouv > espace professionnel</p>	<p>entre le 17 mai et 31 juillet 2023</p> <p>pour les factures de MARS et AVRIL 2023</p>
2023	TPE/PME	Toutes entreprises	<p>ETALEMENT</p> <p>des factures Energie</p>	<p>Facilités pour les TPE-PME</p>	<p>Se rapprocher de son fournisseur</p>	<p>Jusqu'à l'été 2023</p>
	TPE/PME	Toutes entreprises	<p>REPORT du paiement</p> <p>des impôts et cotisations sociales</p>	<p>-Ne s'applique pas à la TVA</p> <p>-Ne s'applique pas au reversement du prélèvement à la source</p> <p>-Pour les cotisation sociales demander un délai à l'Urssaf</p>	<p>-A la demande des entreprises</p>	<p>possible jusque l'été</p>





Médiateur de l'énergie :

- Factures trop élevée
- Délais de raccordement trop longs
- Mauvaise estimation de la conso d'énergie
- Problème de livraison en fioul



Recommandations et solutions écrites

Entreprises **de moins de 10 salariés**, sans retour de leur fournisseur depuis au moins 2 mois :

Qui contacter en cas de litige avec le fournisseur ?

- Le médiateur mis en place par le fournisseur : [Le médiateur d'EDF](#) et [Le médiateur d'ENGIE](#)
- [Le médiateur NATIONAL DE L'ENERGIE](#) si l'entreprise **a moins de 10 salariés** et un CA < 2 M€

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20820>

Entreprises **de plus de 10 salariés**, sans retour de leur fournisseur depuis au moins 2 mois :

Qui contacter en cas de litige avec le fournisseur ?

- Le médiateur mis en place par le fournisseur : [Le médiateur d'EDF](#) et [Le médiateur d'ENGIE](#)
- [Le médiateur des ENTREPRISES](#), si l'entreprise **a plus de 9 salariés** et un CA > 2 M€



->>>> **LES IMPOTS : Le site [impot.gouv.fr](https://www.impot.gouv.fr)** propose un ensemble de services (**foire aux questions, simulateur de calcul des aides, pas à pas, modèles de documents...**) qui permettent aux entreprises de s'informer sur le dispositif et de trouver des renseignements précis en fonction de leur situation.

Par ailleurs, 3 niveaux d'accompagnement complémentaires sont offerts :

- **1/ Un numéro de téléphone** mis à la disposition de toutes les entreprises afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide Gaz Électricité ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande d'aide : **0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel) ;**

- **2/Un point de contact au sein de chaque département :** le conseiller départemental à la sortie de crise,
Pour PARIS, les conseillers départementaux sont :

Mr Godefroy JUMEAU Tél. **01 55 80 87 18 / 06 25 65 54 67.** Courriel : codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr

Mr Laurent HUC Tél. **01 55 80 62 95/ 06 24 62 14 94** Courriel : codefi.ccsf75@dgfip.finances.gouv.fr

- **3/** Pour des questions plus spécifiques à la situation de votre entreprise, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFIP via **la messagerie sécurisée de l'espace professionnel** en sélectionnant « **je pose une autre question / j'ai une autre demande** ». **Le message devra débuter par « Aide Gaz Electricité »** pour en permettre un traitement **rapide.**





Aides

- Lien vers page accueil sobriété énergétique site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/sobriete-energetique>
- Lien vers page « Aides Énergie » site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/engager-transition-ecologique/aides-energie>
- Lien vers page « Accompagnements CCIR/ADEME » site CCIR : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/accompagnement-ademe-transition-ecologique>
- **Lien vers page « Aides Énergie » site impôts** : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>
- **Lien vers simulateur aide guichet site impôts** : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite>
- Lien vers page « Amortisseur électricité » site Ministère : <https://www.ecologie.gouv.fr/amortisseur-electricite-entreprises-et-collectivites-des-2023>
- Lien vers page simulateur amortisseur site Ministère : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-amortisseur-electricite>
- Lien vers modèle d'attestation pour l'application de l'amortisseur électricité : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20230102%20Mod%C3%A8le%20d%27attestation%20amortisseur.pdf>
- Lien vers FAQ « Amortisseur électricité » : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/QA_Amortisseur.pdf
- [Points de contacts des conseillers départementaux pour les aides «énergie» dans les services des impôts](#)
- Numéro Vert Aide Gaz Electricité : **0806 000 245** (service gratuit + prix de l'appel)

Contrat

- Lien vers checklist contrat Energie proposée par le Médiateur des Entreprises [La "checklist" énergie pour accompagner les chefs d'entreprise | economie.gouv.fr](#)
- Le médiateur d'EDF [Accueil - Le médiateur du groupe EDF](#); Le médiateur d'ENGIE [Accueil - Médiateur pour le Groupe ENGIE \(mediateur-engie.com\)](#)
- Le médiateur des entreprises (pour tous les autres fournisseurs d'énergie) [Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr](#)
- [CRE : mise à jour du barème de référence des prix de l'électricité pour les PME](#)
- [Charte d'engagement éthique des fournisseurs d'énergie](#)

Délestage

- [Ecowatt | votre météo de l'électricité pour une consommation responsable \(monecowatt.fr\)](#)
- [FAQ interministérielle coupures d'électricité organisées](#)



Partie 2

Aides à la Rénovation Énergétique

- Aides de la Région IDF : Chèque efficacité Énergétique 25/01/2023
- Aides privées encadrées par l'Etat : Certificat Economie Energie (CEE)
- Aide de l'Etat : Crédit impôt 2023



Aide à la Rénovation Energétique

Une aide à l'investissement notamment pour économiser l'énergie
Jusqu'à 10 000€ max de subvention (taux d'aide de 50% par palier)

Ce dispositif prend la suite de Chèque vert des artisans/commerçants (subvention était de 1500 €)

Critères d'éligibilité :

TPE-PME-Commerçants - Tout secteur

Hors codes non éligibles : NAF 49 à 53 ; 64 à 66 ; 84 ; 85.1 à 85.4 ; 86 à 88 ; 97 à 99

Moins de 20 salariés

- Nouveauté : un Chèque spécifique pour **le secteur BOULANGERIE (code 10.71)** a été créé avec sa propre grille de montants (taux d'aide 80%)



<https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Grille des montants Tout secteur / hors Boulangerie

Procédure :

- Pour des dépenses d'investissement conformes aux critères techniques
- Sur présentation de la facture ACQUITEE
- **FACTURE doit datée d'au moins 1 an à la date de dépôt dossier**
- 1 seule demande : cumul possible de plusieurs dépenses de natures de différente
- Dossier à déposer en ligne sur le site de la Région IDF : [Mes démarches IDF](#)

Tt secteur (hors 10.71**)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 2 000 €	1 000 €
A partir de 3 000 €	1 500 €
A partir de 4 000 €	2 000 €
A partir de 5 000 €	2 500 €
A partir de 6 000 €	3 000 €
A partir de 7 000 €	3 500 €
A partir de 8 000 €	4 000 €
A partir de 9 000 €	4 500 €
A partir de 10 000 €	5 000 €
A partir de 12 000 €	6 000 €
A partir de 14 000 €	7 000 €
A partir de 16 000 €	8 000 €
A partir de 18 000 €	9 000 €
A partir de 20 000 €	10 000 €





Exemples de dépenses Energie par Catégorie



- **Régulation et émetteurs de chaleur ***

Ex : robinets thermostatiques sur chauffage existant, pompe à chaleur; poêle ou insert

- **Autres équipements d'efficacité Energétique ***

Ex : Remplacement de matériel électroménagers (Réfrigérateurs, Congélateurs, lave-linge), fermeture de meuble frigorige...

- **Isolation***

Ex : Porte d'entrée de commerce, Devanture vitrée, protection solaires des baies...

- **Eclairage (hors extérieur ou terrasses) ***

Ex : Remplacement Luminaires LED (Hors lampe seule), Détecteurs de présence

- **Ventilation, amélioration de la qualité de l'air***

Ex : remplacement des hottes de cuisine, VMC simple ou double flux ...

- **Etude / Diagnostic visant à améliorer la performance énergétique ***

Ex : Etude associée à des dépenses de travaux ou d'achat de matériel en lien avec le Diagnostic

➤ **IMPORTANT** : Sont également éligibles les dépenses de main d'œuvre correspondant à des travaux ou figurant dans une même facture pouvant comprendre équipement et prestations d'installation et de livraison / les montants doivent être identifiables

NOTICE du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





ATTENTION !! *Eligibilité des dépenses en fonction de critères techniques de Conformité éventuels*

- **Remplacement LED**

*Classe performance, **A+, B ou C** (nouvelle étiquette énergie depuis 09/2021)*

Classe A++ minimum ancienne étiquette énergie [Cf. base EPREL](#)

- **Remplacement de Fenêtre ou porte Fenêtre (devanture) ***

Coefficient thermique : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et facteur solaire $Sw \geq 0,3$ OU $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et $Sw \geq 0,36$

- **Isolation des murs ***

Résistance thermique $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$

- **Ventilation VMC ***

Puissance électrique absorbée $\leq 0,3 \text{ W/(m}^3\text{/h)}$ au débit nominal

FAQ du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Grille Spécifique pour les BOULANGERIES (taux d'aide 80% par plafond)

Secteur boulangerie-pâtisserie (code 10.71)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	800 €
A partir de 2 000 €	1 600 €
A partir de 3 000 €	2 400 €
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 000 €	4 800 €
A partir de 7 000 €	5 600 €
A partir de 8 000 €	6 400 €
A partir de 9 000 €	7 200 €
A partir de 10 000 €	8 000 €
A partir de 11 000 €	8 800 €
A partir de 12 500 €	10 000 €

Dépenses éligibles : même que celles pour les autres secteurs

➤ 2 natures de dépenses spécifiques Boulangerie

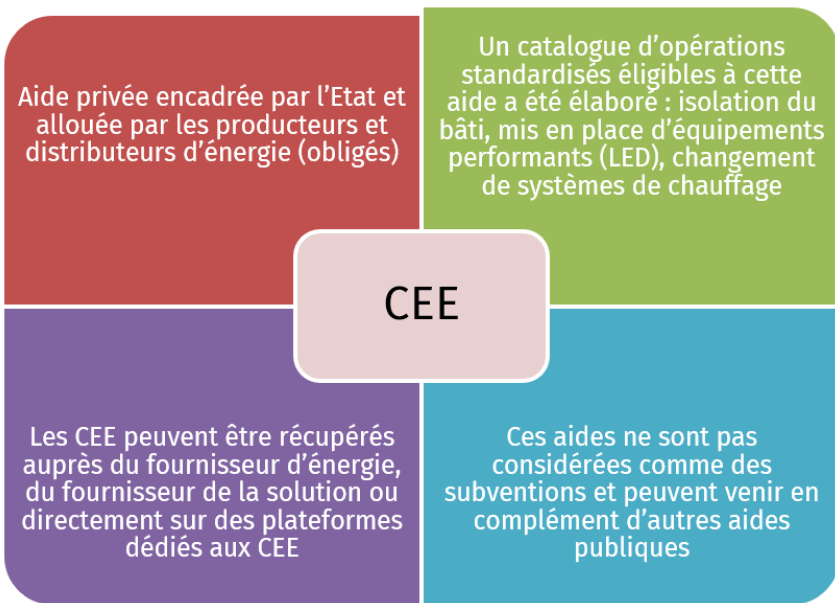
- Four à sole boulanger ou pâtissier en remplacement d'un four existant de plus de 10 ans d'âge
- Remplacement d'armoires frigorifiques professionnelles *
Critère de performance énergétique : Classe A ou B

NOTICE du Chèque Boulangerie téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>



Le dispositif Certificat d'Economie d'énergie (CEE)

Sur la rénovation énergétique sur le petit tertiaire < 1000 m2



[Plus d'informations](#)



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Exemples de travaux éligibles

- Fenêtres, double Fenêtres
- Luminaires LED
- Chaudières à condensation
- Pompe à chaleur (PAC)

Comment récupérer les CEE ?
Se rapprocher de son
fournisseur d'énergie, de
l'installateur des équipements
ou de plateformes dédiées

L'obtention de l'aide sera conditionnée à la réalisation des travaux par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). [Annuaire FRANCE RENOV](#)

[Service SARE](#)

Service Aide à la Rénovation Energétique porté par l'ADEME





Sur la rénovation énergétique sur le petit tertiaire < 1000 m2



Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME

Le montant de ce crédit d'impôt est de 30% des dépenses éligibles dans la limite de 25000 € par entreprise.

Cette aide est ouverte aux dépenses engagées **entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.**

L'obtention de l'aide sera conditionnée à la réalisation des travaux par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) / [Annuaire FRANCE RENOV](#)

Eligibilité

- aux TPE / PME ;
- de tous secteurs d'activités ;
- propriétaires ou locataires de leurs locaux ;
- qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments (bureaux, commerces, entrepôts).

Ex de dépenses éligibles pour un restaurateur : *Isolation des murs, Installation d'une VMC, Installation système de régulation de chauffage ou de ventilation, Pompe à chaleur air/air*

[Plus d'informations](#)



Partie 6

Aides Information, appui et accompagnement CCI

- Flash'Diag Energie
- Programme « BAISSÉ LES WATT »
- Guide Eco-gestes
- Liens utiles pour la crise énergétique



Autodiagnostic

Le Flash'diag énergie est un autodiagnostic en ligne qui vous permet en répondant à un questionnaire d'identifier des premiers **leviers d'actions pour réduire votre consommations énergétique et votre facture énergétique.**



<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/flashdiag-energie>

Le questionnaire est composé d'une dizaine de points qui correspondent aux questions qu'il convient de se poser pour maîtriser ses consommations d'énergie :

- Consommations ;
- Mesures et suivi ;
- Entretien des équipements ;
- Inventaire des postes ;
- Compétences ;
- Audit énergétique.

A l'issue du questionnaire, vous recevrez un livrable au format PDF avec des premières préconisations et pistes d'actions.





Accompagner les TPE/PME dans **un parcours gratuit de réduction des consommations d'énergie**, en développant leurs compétences et leur autonomie et la mise en place d'un carnet de bord énergie



700 000 TPE – PME sensibilisées



245 000 TPE – PME dotées d'un carnet de bord Energie ouvert



Plus de 61 000 TPE – PME accompagnées dans la durée

90% des TPE/PME s'estiment impactées par la hausse des prix de leur fournisseur d'énergie.

Etude de la Confédération des PME (CPME) publiée le 31 octobre 2022.



<https://www.baisselleswatts.fr/>



Un parcours GRATUIT pour permettre aux TPE/PME de maîtriser leur consommation d'énergie



Carnet de bord

- ✓ Fiches actions
- ✓ Écogestes
- ✓ Préconisations
- ✓ Gain énergétique potentiel
- ✓ Facilité de prise en main



Conseiller énergie dédié

Un conseiller BLW vous accompagne par téléphone pour prendre les outils BLW disponibles sur la plateforme

- ✓ Par téléphone
- ✓ Guide sur la plateforme
- ✓ Aide à définir le plan les bonnes pratiques et à élaborer un plan d'action



Formations

Suivi des consommations
Plan d'actions

- ✓ Un parcours adapté à la situation
- ✓ Présentiel ou distanciel
- ✓ Plateforme d'e-learning
- ✓ Leviers d'actions

Baisse les Watts /

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses

➤ [Guides sectoriels](#)





Quelques Gestes Simples à mettre en place par vous-même pour faire des économies d'énergie

Chauffage-climatisation-ventilation

- Adapter les températures et débits de ventilation en fonction de l'occupation des espaces
- Entretenir régulièrement le système de chauffage climatisation
- Nettoyer et entretenir les filtres de ventilation

Bâti - isolation

- Régler les ferme-portes
- Changer les joints des portes et fenêtres régulièrement
- Poser des stores ou films solaires sur les parois vitrées exposées au rayonnement solaire

Eclairage

- Dépoussiérer les luminaires pour améliorer la qualité de l'éclairage
- Installer des lampes basse consommation en veillant aux performances techniques de celles-ci
- Gestion par détection de présence dans les espaces à occupation intermittente et coupure nocturne de l'éclairage

Eau chaude sanitaire

- Limiter la température à 60 °C
- Faire entretenir régulièrement votre installation de production
- Mise en place d'aérateur, mousseur, et brise-jet sur les robinetteries

Froid

- Vérifier régulièrement l'état de vos armoires frigorifiques : étanchéité des joints, dépoussiérage des condenseurs, dégivrage des évaporateurs, ventilation des moteurs
- Préférer des équipements munis d'un système de sécurité pour signaler tous dysfonctionnements
- Respecter les températures de consignes préconisées pour la conservation des produits

Machines de production

- Nettoyer quotidiennement les filtres (boutons, peluches, solvants...)
- Mettre les machines hors tension lorsqu'elles ne sont pas utilisées
- Faire vérifier annuellement les machines par un organisme compétent
- Limiter l'usage des compresseurs au strict nécessaire
- Chasser les éventuelles fuites sur le réseau d'air comprimé
- Mise en place de variation de vitesse sur les machines motorisées



Partie 4

Aide Transition Ecologique et Mobilité propre

(Economie circulaire, Gestion des déchets, mobilité douce...)

- Chèque Efficacité Energétique / Autres catégories
- Aides de l'Etat
- Aides de la Région IDF
- Aides de la Ville de Paris



Aide à l'Economie Circulaire, à la gestion des Déchets et la Mobilité douce

Même **aide à l'investissement** avec les catégories de dépenses suivantes

Exemples de dépenses : (Pas de notion de critère de conformité, juste une facture d'achat)

- **Economie Circulaire & Gestion des déchets**

Ex : Achat **BAC DE TRI** afin d'optimiser le tri des déchets valorisables

Ex : Achat **Présentoirs/Distributeurs à Vrac**

Ex : Achat de **contenants, Emballages** réutilisables et consignés

Ex : **Composteur** ou lombricomposteurs

Ex : Achat **Broyeur ou compacteurs** de déchets

- **Mobilité douce**

Ex : Achat **VELO CARGO** (biporteur, triporteur avec ou sans Assistance Electrique)

Ex : Achat kit de motorisation

Ex : Borne de recharge

Ex : Abri de toit à vélo...

NOTICE du Chèque téléchargeable sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Grille Tout secteur éligible (hors Boulangerie)

Tt secteur (hors 10.71**)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	500 €
A partir de 2 000 €	1 000 €
A partir de 3 000 €	1 500 €
A partir de 4 000 €	2 000 €
A partir de 5 000 €	2 500 €
A partir de 6 000 €	3 000 €
A partir de 7 000 €	3 500 €
A partir de 8 000 €	4 000 €
A partir de 9 000 €	4 500 €
A partir de 10 000 €	5 000 €
A partir de 12 000 €	6 000 €
A partir de 14 000 €	7 000 €
A partir de 16 000 €	8 000 €
A partir de 18 000 €	9 000 €
A partir de 20 000 €	10 000 €

Grille Spécifique pour les BOULANGERIES (taux d'aide 80% par plafond)

Secteur boulangerie-pâtisserie (code 10.71)	
Montant des dépenses éligibles en HT	Montant de la subvention
A partir de 1 000 €	800 €
A partir de 2 000 €	1 600 €
A partir de 3 000 €	2 400 €
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 000 €	4 800 €
A partir de 7 000 €	5 600 €
A partir de 8 000 €	6 400 €
A partir de 9 000 €	7 200 €
A partir de 10 000 €	8 000 €
A partir de 11 000 €	8 800 €
A partir de 12 500 €	10 000 €

NOTICE des Chèques téléchargeables sur : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>





Sur les aides à l'achat de véhicules propres à compter de Janvier 2023



Les aides de la Ville de Paris

[Plus d'informations](#)

Electrique, Hydrogène, Gaz

Achat ou location / tarif en fonction du véhicule et de l'énergie / 1500 € à 6000 €



Les aides de la Région IDF

[Plus d'informations](#)

Electrique, Hydrogène, Gaz,

Achat NEUF ou OCCASION/ tarif en fonction du véhicule et de l'énergie/ 1500 € à 6000 €

Les aides de l'Etat



GOVERNEMENT

Liberté
Egalité
Fraternité

[Plus d'informations](#)

Electrique ou Hybride

- **Prime Conversion** Achat ou location / NEUF ou OCCASION 4000 € à 6000 €
- **Surprime Conversion ZFE** 1000 € (bénéficiaire habitant dans la zone)

- **Bonus** Achat ou location au moins 2 ans / NEUF 3000 € à 4000 € plafonné

Les aides d'Etat sont cumulables avec les aides de la Ville de Paris et de la Région Ile de France, mais ces deux dernières ne sont pas cumulables entre elles.

En fonction des dispositifs :

Type énergie :

- Electrique, hydrogène, Gaz, hybride

Type véhicules :

- Vélo électrique
- Vélo cargo
- 2 roues
- Véhicules légers (Hors ville de paris)
- Micro-Utilitaires





Merci pour votre attention !

Vos contacts CCI Paris



Claire-Isabelle PROVOST

Conseillère Développement Durable

07 85 91 62 06 / cprovost@cci-paris-idf.fr



Léa JACOB-KESSELER

Conseillère Développement Durable

07 85 91 62 06 / ljacob@cci-paris-idf.fr



Pour aller plus loin...

Tout savoir sur votre CCI

www.cci75.fr



01 55 65 44 44

Prix d'un
appel local

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H30

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux :



CCI Paris



@CCI_75



CCI Paris



@cci_paris



CCI PARIS
PARIS ILE-DE-FRANCE